

une personne qui prend sa retraite en janvier 2007, avec un étalement de 5 versements sur 4 ans obtiendrait la totalité du correctif dû et aurait plein effet sur sa rente de retraite (2001 à 2006, ans).

Par ailleurs, si la Commission de l'équité salariale accepte la demande du gouvernement de prolonger l'étalement sur 7 ans, soit 8 versements sur 7 ans, cette personne ne recevrait que 5/8 du correctif donc un effet moindre sur sa rente de retraite.

Maintenir la discrimination indéfiniment pour ces personnes, la CSQ dit NON! Et l'A.R.E.Q. appuie.

ENCORE UN PEU DE PATIENCE

Il reste encore quelques étapes d'ici la fin novembre 2006, dont entre autres, la réponse de la Commission de l'équité salariale sur la prolongation de l'étalement demandée par le gouvernement. De plus, avec l'ampleur et la complexité de la tâche que constitue la rétroactivité, on estime que les sommes dues depuis 2001 seront versées vers le mois de mars 2007.

UN PAS DE PLUS POUR LES FEMMES

Une victoire éclatante pour des milliers de femmes qui obtiendront des correctifs afin de corriger la discrimination salariale fondée sur le sexe.

AUTRES NOUVELLES

Dès que nous aurons d'autres nouvelles concernant ce dossier, notamment, sur les modalités, nous vous les transmettrons. Elles seront aussi publiées sur le site Internet de l'A.R.E.Q.

Linda Olivier, conseillère à la sécurité sociale

La définition suggérée par l'A.R.E.Q. de proches aidants :

Un proche aidant est une personne qui fournit, à titre non professionnel, des soins et du soutien régulier à un membre de sa famille ou à un ami proche en perte d'autonomie, avec des incapacités ou en fin de vie.